KPMG S.A.
Littoral
2 Rue Louis Burnod
CS 20028
59941 Dunkerque Cedex 02
France

Téléphone : +33 (0)3 28 24 53 53
Télécopie : +33 (0)3 28 24 53 54
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Gestion des PLIE du Dunkerquois et de Flandres Lys

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Bernard HASEBROECK
Le Président.

A.DU.LYS Flandres
Association de gestion des PLIE
du Dunkerquois et Flandre Lys
66. rue des Chantiers de France
59140 DUNKERQUE
Tél : 03.28.22.64.69 (Dk) / 03.20.10.92.20 (F.Lys)

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association de Gestion des PLIE du Dunkerquois et de Flandres Lys
66 rue des Chantiers de France - 59140 DUNKERQUE
Ce rapport contient 15 pages
Référence : CB-GL-192-75

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Littoral
2 Rue Louis Burnod
CS 20028
59941 Dunkerque Cedex 02
France

Téléphone : +33 (0)3 28 24 53 53
Télécopie : +33 (0)3 28 24 53 54
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Gestion des PLIE du Dunkerquois et de Flandres Lys

Siège social : 66 rue des Chantiers de France - 59140 DUNKERQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association de Gestion des PLIE du Dunkerquois et de Flandres Lys,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de Gestion des PLIE du Dunkerquois et de Flandres Lys relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dunkerque, le 27 juin 2019

KPMG S.A.

Gonzague Lambelin

Associé

Bilan Actif

ADULYS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 18/06/19
Tenue de compte EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	2 346 182		2 346 182	4 354 285
Autres créances	2 963 193		2 963 193	3 311 904
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	951 461		951 461	354
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**6 260 835**		**6 260 835**	**7 666 543**
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	6 260 835		6 260 835	7 666 543

(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	**5 309 375**

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organes statutairement compétents		
Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

© Sage

Bilan Passif

ADULYS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 18/06/19
Tenue de compte EURO

	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 729 323	5 436 784
Dettes fiscales et sociales	8 404	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 523 108	2 229 759
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	**6 260 835**	**7 666 543**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**6 260 835**	**7 666 543**

(1) A plus d'un an A moins d'un an **6 260 835**

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque
(3) Dont emprunts participatifs

ENGAGEMENTS DONNES

© Sage

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 18/06/19
Tenue de compte EURO

ADULYS

	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	30 898	172 250
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	184 816	2 520
- Cotisations		
- Autres produits		
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	**215 714**	**174 770**
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	179 180	174 770
- Impôts, taxes et versements assimilés	123	
- Salaires et traitements	25 737	
- Charges sociales	10 674	
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges		
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	**215 714**	**174 770**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**0**	
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	0	
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	**0**	
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**(0)**	

© Sage

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 18/06/19
Tenue de compte EURO

ADULYS

	31/12/2018	31/12/2017
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS : - Sur opérations de gestion - Sur opérations en capital - Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES : - Sur opérations de gestion - Sur opérations en capital - Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII) - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII) - Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	215 714	174 770
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	215 714	174 770
EXCEDENT OU DEFICIT		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS - Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES - Secours en nature - Mise à disposition gratuite de biens et services - Personnel bénévole		
TOTAL		

© Sage

l'Europe s'engage en Nord-Pas-de-Calais avec le FSE

Le Dunkerquois et la Flandre Lys

Union européenne
Fonds social européen
Investit dans votre avenir

Association

ADULYS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2018

66, rue des Chantiers de France 59140 DUNKERQUE

l'Europe s'engage en Nord-Pas-de-Calais avec le FSE

Le Dunkerquois et la Flandre Lys

Union européenne
Fonds social européen
Investit dans votre avenir

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.1.1	Présentation des comptes	1
1.1.2	Méthode générale	1
1.1.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.1.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Créances	2
2.1.2	Produits à recevoir	2
2.2	Passif	3
2.2.1	Etat des dettes	3
2.2.2	Charges à payer	3
3	Transfert de charges	4

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Embauche d'un salarié à compter du 1er juillet 2018.

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.1.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.1.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

l'Europe s'engage en Nord-Pas-de-Calais avec le FSE

Le Dunkerquois et la Flandre Lys

Union européenne
Fonds social européen
Investit dans votre avenir

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Créances usagers et comptes rattachés	2 346 181,00	2 346 181,00	
Autres créances	2 963 193	2 963 193	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	5 309 374	5 309 374	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.2 Produits à recevoir

468700 PRODUITS A RECEVOIR

FSE 2015 2017	106 654,03
FSE 2018	36 899,32
TOTAL	**143 553,35**

2.2 Passif

2.2.1 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine		-		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 729 323	2 729 323		
Dettes fiscales et sociales	8 404	8 404		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	3 523 108	3 523 108		
Produits constatés d'avance		-		
TOTAL	6 260 835	6 260 835	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.2 Charges à payer

468610 REDISTRIBUTIONS A PAYER

REDISTRIBUTION A PAYER 59 436.94

3 Transfert de charges

Charges de fonctionnement	148 283.45
Charges de personnel	36 532.26